



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 56 h) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 60/198 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, de l'état du développement durable dans les régions montagneuses. Le rapport décrit l'état du développement durable dans les régions montagneuses aux niveaux national, régional et international, présente une analyse générale des problèmes à régler et formule des recommandations pour examen par l'Assemblée sur les moyens de continuer à promouvoir et à assurer efficacement le développement durable dans les régions montagneuses du monde entier dans le cadre de la politique existante, notamment le chapitre 13 d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement.

* A/62/150.

** La soumission du présent rapport a été retardée parce qu'il a fallu y incorporer des informations à jour sur les initiatives nationales et régionales.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Rappel des faits et défis à relever.	6–9	4
III. Actions entreprises au niveau national	10–30	5
IV. Initiatives internationales	31–66	9
V. Initiatives régionales et interrégionales.	67–77	17
VI. Communications et établissement de liens de coopération	78–84	20
VII. Financement et mécanismes financiers	85–91	21
VIII. Recommandations	92	23

I. Introduction

1. À sa cinquante-troisième session, en 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/24, dans laquelle elle a proclamé l'année 2002 Année internationale de la montagne. La résolution encourageait les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à profiter de l'Année internationale de la montagne pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes. Il a été rendu compte des réalisations de l'Année à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, en 2003, dans un rapport transmis par le Secrétaire général (voir A/58/134).

2. L'Année internationale de la montagne s'appuie sur le chapitre 13 d'Action 21 qui porte sur les questions des montagnes et tend à la protection des écosystèmes de montagne et à l'amélioration du bien-être des populations montagnardes. Comme il a été indiqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, l'Année internationale de la montagne a induit une action efficace et à long terme en vue de la mise en œuvre du chapitre 13 d'Action 21, comme prévu. Ce résultat est dû aux moyens suivants : sensibilisation à l'importance qu'ont les montagnes pour la vie et à la nécessité d'améliorer les environnements de montagne et le bien-être des populations montagnardes; soutien à la création de 78 comités nationaux pour entreprendre l'action au niveau national; et renforcement des partenariats avec les parties prenantes intéressées par les questions des montagnes, qui a débouché sur le lancement du Partenariat pour les montagnes au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002.

3. L'Année a également permis l'adoption de la résolution 57/245 dans laquelle l'Assemblée générale a déclaré le 11 décembre Journée internationale de la montagne, à compter de 2003, et a encouragé la communauté internationale à organiser ce jour-là des manifestations à tous les niveaux en vue de souligner l'importance du développement durable des montagnes. Le Bureau de l'Assemblée générale a recommandé que la fourniture d'une aide au développement aux pays montagneux pauvres soit inscrite à l'actuel ordre du jour de l'Assemblée générale. Il avait été également proposé que l'allègement de la dette soit envisagé comme moyen important de lutter contre la pauvreté dans ces régions.

4. Dans sa résolution 59/238, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, à sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », une question subsidiaire intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental ». La FAO a établi, en prévision de la soixantième session de l'Assemblée générale, un rapport intitulé « Développement durable dans les régions montagneuses ».

5. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 60/198 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-deuxième session, au titre du point 56 h) de l'ordre du jour provisoire, de l'état du développement durable dans les régions montagneuses, et notamment de lui présenter une analyse générale des problèmes à régler, ainsi que des recommandations pratiques. Ledit rapport a été établi par la FAO en collaboration

avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

II. Rappel des faits et défis à relever

6. À l'heure actuelle, on reconnaît de plus en plus que les montagnes sont des écosystèmes fragiles, d'autant plus importants au niveau mondial qu'elles sont les réserves d'eau douce du globe, recèlent une riche diversité biologique, constituent des destinations populaires de loisir et de tourisme et font la diversité culturelle et la richesse du patrimoine. Occupant environ un quart des terres émergées, elles pourvoient directement à la subsistance de 12 % de la population mondiale et offrent des biens et des services à plus de la moitié de l'humanité. Malheureusement, nombre des habitants de la planète les plus pauvres et les plus touchés par l'insécurité alimentaire vivent dans les montagnes. Par conséquent, il faut assurer l'équilibre écologique et l'amélioration de la situation économique et sociale dans les régions montagneuses, pour le bien tant de leurs habitants que des habitants des plaines.

7. Depuis que le chapitre 13 d'Action 21, intitulé « Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes », a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, l'importance des populations montagnardes et des écosystèmes de montagne est de plus en plus manifeste. L'engagement et la volonté d'agir ont été renforcés depuis la proclamation de l'Année internationale de la montagne en 2002. Les montagnes retiennent de plus en plus l'attention dans les instances nationales, régionales et internationales. Le Sommet mondial pour le développement durable a débouché sur l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dont le paragraphe 42 décrit les mesures requises pour assurer le développement durable des régions montagneuses; ce plan de mise en œuvre constitue, avec le chapitre 13 d'Action 21, le cadre d'action global pour le développement durable des régions montagneuses.

8. Malgré une sensibilisation accrue et le fait que de nombreux résultats positifs ont été obtenus, il existe toujours des défis énormes à relever pour parvenir au développement durable et atténuer la pauvreté dans les régions montagneuses, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Cinq ans après la proclamation de l'Année internationale de la montagne, les défis demeurent. Les communautés montagnardes et leurs écosystèmes restent fragiles face à la demande croissante d'eau et d'autres ressources naturelles, la croissance du tourisme, l'augmentation des taux d'émigration, les incidences démesurées des conflits et les pressions exercées par l'industrie, l'exploitation minière et l'agriculture dans un monde qui ne cesse de se globaliser. Simultanément, les menaces et conséquences inhérentes au changement climatique représentent, pour les montagnes et leurs habitants, de nouveaux défis qui exigent une attention urgente et des efforts concertés. Il est de toute évidence nécessaire d'apporter des financements et des investissements plus importants dans les régions montagneuses, d'accroître la coordination et la collaboration et de créer un environnement plus porteur grâce à des lois, des politiques et des institutions plus favorables.

III. Actions entreprises au niveau national

10. Les actions menées à l'échelon national tendent de plus en plus à être coordonnées par des groupes de parties prenantes composés de représentants des pouvoirs publics, d'organisations internationales et de la société civile. Durant l'Année internationale des montagnes, en 2002, 78 comités nationaux ont été créés en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Proche-Orient, en vue de sensibiliser le public aux problèmes des montagnes, d'obtenir des appuis et de catalyser l'action entreprise au niveau national. Plusieurs de ces comités sont devenus des instances et des mécanismes de coordination plus permanents.

11. Le présent rapport n'ayant pas vocation à décrire la multitude de manifestations, d'activités et d'initiatives organisées par les pays pour mettre en valeur de manière durable les régions montagneuses, la section qui suit ne porte que sur un échantillon de réalisations parmi les plus marquantes à l'échelon national.

A. Afrique

12. Au Kenya, les membres de la communauté autochtone des Ogiek, habitant dans l'écosystème de montagne de la forêt Mau, sont en train de dresser la carte de leurs territoires ancestraux afin de préserver leur patrimoine culturel, de protéger leurs terres ancestrales et de gérer leurs ressources naturelles communes. Pour mieux établir et faire valoir leurs titres ancestraux, on a conjugué les savoirs traditionnels et l'utilisation participative des techniques et méthodes modernes des systèmes d'information géographique.

13. Un mécanisme de microfinancement novateur dirigé et géré par la communauté a été mis en place dans la région des hauts plateaux de Lebiam au Cameroun. Grâce à un fonds communautaire pour le développement des moyens de subsistance des populations rurales, plus de 2 000 personnes se consacrent aujourd'hui aux activités suivantes : apiculture, domestication d'espèces sauvages, élevage et arboriculture. Il est envisagé de développer ce fonds pour en faire le fonds des autochtones du Cameroun pour la conservation et le développement.

14. Après des années de conflits, la République démocratique du Congo s'emploie maintenant à protéger et à régénérer l'environnement. Son plan d'action national pour l'environnement met l'accent sur certaines activités concernant la mise en valeur des montagnes, qui ont pour but de réduire les pressions s'exerçant sur la forêt ombrophile de la zone frontalière guinéo-congolaise et de régénérer et de gérer les zones de forêts ombrophiles protégées. Au nombre des activités prioritaires, figure une stratégie de développement des zones montagneuses visant à aider la population et à renforcer les capacités institutionnelles et administratives.

15. Au Ghana, le Comité national pour l'Année internationale de la montagne – qui est composé de représentants des pouvoirs publics et d'organisations non gouvernementales – a été chargé d'élaborer, avec l'appui du Ministère de l'environnement et des sciences, une stratégie et un plan d'action nationaux pour le développement durable des montagnes. Le Ghana a aussi lancé divers projets axés sur l'adoption de moyens de subsistance alternatifs dans les zones montagneuses afin de créer de nouvelles sources de revenus, de réduire au minimum la déforestation et de lutter contre le dépeuplement des montagnes.

B. Asie

16. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a créé, au sein du Département de l'environnement, un sous-comité chargé des montagnes. Cet organe multipartite est composé de représentants des ministères compétents, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales comme la Société pour la protection du milieu montagnard, qui est la première organisation non gouvernementale de défense de l'environnement créée dans le pays. L'une des premières priorités du sous-comité est la conception d'un système d'information sur les montagnes.

17. Au Kazakhstan, un projet multidonateurs appuie actuellement les efforts déployés par certains producteurs montagnards en vue de reprendre une technique artisanale traditionnelle – le feutrage – afin de tirer parti des ressources locales pour lutter contre le chômage. Dans le cadre de cette initiative, on a organisé des séminaires de formation sur les nouvelles techniques de production et de conception ainsi que des visites d'échange entre producteurs. En 2006, une marque régionale, Central Asian Mountain Product (Produit des montagnes d'Asie centrale), a été déposée avec le concours du Programme de partenariat sur les montagnes d'Asie centrale (CAMP).

18. Au Tadjikistan, de nombreuses régions situées dans les montagnes du Pamir sont au bord de la catastrophe écologique : on estime que 90 % des forêts ont été abattues par des communautés rurales en quête de combustible. Le système social de développement des entreprises et de l'environnement, qui est la première organisation non gouvernementale à vocation écologique créée dans le pays en 2007, aide les communautés rurales à recenser les ressources naturelles et humaines inexploitées, utilisées à mauvais escient, mal gérées ou négligées afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des entreprises et la stabilité écologique.

19. Le Gouvernement népalais a confié à une association de communautés et d'institutions locales la gestion de réserves situées autour du Kangchenjunga, le troisième sommet le plus haut du monde. Ce transfert de compétences au Conseil de gestion de la réserve du Kangchenjunga est, en la matière, une mesure historique de transfert en faveur des populations locales, notamment en ce qui concerne la surveillance, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que le partage équitable des bénéfices.

C. Europe

20. En 2007, le Gouvernement roumain a adopté une loi portant création de l'Agence nationale pour les zones de montagne. Dans les 28 districts comprenant des zones montagneuses, des bureaux spéciaux pour les montagnes seront mis en place dans les départements locaux de l'agriculture et du développement rural. Dans le cadre de ces nouvelles structures, des centres de formation professionnelle appuieront la constitution d'associations professionnelles d'agriculteurs montagnards. La création de cet organe s'occupant des zones de montagne est due aux pressions intenses exercées par des parlementaires et la société civile.

21. En Italie, le Code d'éthique de la montagne fait partie intégrante d'un projet visant à donner aux résidents et aux touristes des informations sur les problèmes

environnementaux qui se posent dans le val d'Aoste. Élaboré par la région avec l'appui du Gouvernement central et de l'Union européenne, le Code fournit des conseils pratiques (en anglais, en français et en italien) sur le tourisme, les bons comportements, la sécurité et la responsabilité en montagne. Il met aussi très fortement l'accent sur les principes de viabilité écologique.

22. En Turquie, le Gouvernement collabore avec des partenaires comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), en vue de promouvoir la création d'emplois et de nouvelles entreprises dans les régions montagneuses reculées des provinces de Diyarbakir, Batman et Siirt. Ce projet contribue à créer de nouvelles possibilités d'emplois non agricoles et à favoriser le développement des entreprises rentables existantes en accroissant les débouchés.

23. En France, la Maison des parcs et de la montagne de Chambéry (Alpes françaises), qui a été rénovée, a pour vocation de promouvoir le développement et la protection des environnements alpins. Elle rassemble sous un même toit des acteurs et des organismes de premier plan œuvrant en faveur de la mise en valeur durable des montagnes dans les Alpes européennes et elle met à la disposition du public des installations éducatives.

D. Amérique latine

24. L'Argentine a créé un comité gouvernemental qui s'occupe spécifiquement de la mise en valeur des montagnes. Cette initiative est l'aboutissement des nombreux efforts consacrés aux problèmes des zones montagneuses qui, durant l'Année internationale des montagnes, ont été entrepris par les parties prenantes argentines, ainsi que d'une collaboration intense de trois ans avec des organismes et des institutions publics clefs. Ce nouveau comité coordonnera les futures initiatives nationales visant à développer les régions et communautés montagnardes, en accordant notamment la priorité à la mise en place d'institutions et à la mobilisation des ressources.

25. Les départs migratoires à partir des montagnes sont un phénomène commun à de nombreux pays. Néanmoins, à Cuba, la tendance est en train de s'inverser grâce à la Commission nationale du Plan Turquino-Manati. Ce programme spécial en faveur des zones montagneuses de l'île vise à promouvoir la production alimentaire durable, soutient l'exportation de produits organiques et permet de récolter des quantités optimales de bois, de café, de cacao et de fruits en ayant un impact minimal sur les écosystèmes montagneux. Les activités très diverses que mène la Commission en vue de préserver et de développer les communautés et les infrastructures montagnardes ont contribué à un très net ralentissement de l'émigration vers les plaines.

26. Une initiative importante dans le domaine de la protection de l'environnement a été prise en Colombie : la création récente d'un organisme à but non lucratif, l'Organización para la Educación y Protección Ambiental (OpEPA). Au cours des excursions qu'elle organise à l'intention des jeunes, l'OpEPA familiarise ces derniers avec les aspects culturels, historiques et environnementaux propres tant aux zones montagneuses qu'aux plaines. En outre, l'OpEPA compte donner son appui à des programmes locaux spécifiques visant à promouvoir le développement durable et les solutions communautaires aux problèmes environnementaux.

27. Au Pérou, on est en train de protéger quatre lacs des montagnes andines (les lacs Acopia, Pampamarca, Asnacocha et Pomacanchi) contre des menaces environnementales et des risques de dégradation graves. Le Partenariat pour la régénération des quatre lacs, regroupant des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et des communautés locales, s'emploie actuellement à nettoyer les lacs et leurs rives des déchets qui s'y trouvent, à préserver la diversité biologique et à aider les communautés locales à prévenir toute nouvelles pollution. En outre, le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la mise en valeur des montagnes péruviennes continue d'être renforcé par le Groupe de travail sur les écosystèmes de montagne qui est en train de mettre en œuvre son plan stratégique national, intitulé « Programme d'action péruvien pour la montagne : à l'horizon 2020 ».

E. Amérique du Nord

28. Le Mountain Studies Institute vise à faciliter, au moyen d'activités de recherche et d'éducation, la compréhension et l'exploitation écologiquement rationnelle des montagnes San Juan du Colorado. Dans le cadre d'une étude en cours combinée à une campagne de sensibilisation, intitulée « La qualité de l'air dans le haut pays des montagnes San Juan », on recueille des données afin de mesurer les risques que posent actuellement les dépôts de mercure. Le mercure a été choisi comme thème prioritaire de l'étude en raison des préoccupations exprimées par différentes parties concernées, notamment des responsables de l'aménagement du territoire, des groupes qui s'occupent des bassins versants, des résidents, des élus et des professionnels de la santé.

29. Au cours des dernières décennies, des dizaines d'espèces végétales nouvelles et exotiques ont envahi les hauts plateaux appalachiens aux États-Unis d'Amérique, donnant ainsi naissance à ce que certains chercheurs considèrent comme l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur les écosystèmes de la région. Dans le cadre du projet pour la protection des plateaux appalachiens contre les espèces invasives (Appalachian Highlands Invasive Species Project), on est en train de créer au Centre de Spruce Knob Mountain, qui relève du Mountain Studies Institute (Virginie occidentale), un site communautaire de recherche d'enseignement et de démonstration, en vue de mettre au point des méthodes permettant de lutter contre les espèces de plantes invasives et de les remplacer par des espèces endogènes.

30. Le Bow Valley Mountain Forum est un portail Internet qui dessert plusieurs petites communautés montagnardes situées à proximité de Banff, dans la province canadienne de l'Alberta. Créé en 2006, ce portail s'intéresse aux événements, entreprises commerciales et activités communautaires qui influent sur la viabilité économique, sociale et environnementale de la région. Ce sont les utilisateurs qui construisent le site, en diffusant eux-mêmes des informations, gratuitement, comme sur un grand panneau d'affichage communautaire. Le Forum de Bow Valley sur la montagne est un programme du Centre de Banff pour la culture de la montagne.

IV. Initiatives internationales

A. Partenariat de la montagne

31. Le Partenariat de la montagne (dénommé initialement « Partenariat international pour la mise en valeur durable des régions de montagne ») est une alliance volontaire, flexible et multipartenaire qui a pour vocation d'améliorer le bien-être et les moyens d'existence des habitants des régions de montagne et les possibilités qui leur sont offertes tout en protégeant et conservant leur environnement dans le monde entier. Formé en septembre 2002 en tant que résultat de type 2 du Sommet mondial sur le développement durable, il offre un cadre et une plate-forme cohérents pour le renforcement de la coopération visant à assurer la mise en œuvre des mesures prévues au chapitre 13 d'Action 21 et du Programme de mise en œuvre de Johannesburg, qui préconisent des mesures à prendre sur le terrain au niveau des politiques, des programmes et des projets. En août 2007, le Partenariat comptait 143 membres : 47 États, 15 organisations intergouvernementales et 81 grands groupes (organisations de la société civile, organisation non gouvernementale, secteur privé).

32. Le secrétariat du Partenariat de la montagne, qui est hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) depuis 2003 et bénéficie du soutien financier des Gouvernements suisse et italien, appuie les actions menées en collaboration par ses membres et s'emploie à promouvoir la gestion des connaissances, les échanges et la communication. Il aide aussi ses membres à repérer et à obtenir les ressources et les investissements nécessaires pour assurer le développement durable des régions de montagne en fournissant des informations sur toutes les sources de financement possibles.

33. Les activités ou « initiatives » que les membres du Partenariat mènent en collaboration sont axées sur un certain nombre de domaines thématiques (qui comprennent actuellement la biodiversité, l'éducation, la situation des femmes, la politique générale et le droit, la recherche, l'agriculture et le développement rural durables en montagne, les moyens d'existence durables et l'aménagement des bassins versants) et des zones géographiques (qui comprennent actuellement les Andes, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est, l'Europe et la région Hindou-Koush et Himalaya).

34. Durant la période allant de 2005 à 2007, les membres du Partenariat, soucieux de remédier à des problèmes récents et de répondre et à des besoins et préoccupations prioritaires, ont conjugué leurs efforts pour se consacrer à de nouveaux domaines d'activité, en s'employant notamment à promouvoir les produits de montagne de haute qualité et à valeur élevée, à évaluer les possibilités de microfinancement dont les régions de montagne pourraient bénéficier, à étudier les possibilités qu'offrent les technologies de communication à large bande pour la réduction de l'écart numérique qui existe entre les populations des montagnes et celles des plaines et à encourager les jumelages entre autorités locales et communautés montagnardes du Nord et du Sud afin d'instaurer une coopération décentralisée.

35. La coopération au sein du Partenariat de la montagne et en sa faveur a été stimulée par un réseau de communication qui diffuse l'information, relie ses membres les uns aux autres et encourage l'échange de données d'expérience, de

compétences et de ressources. Les services et produits du Partenariat comprennent un site Internet multilingue et une lettre d'information mensuelle publiée en trois langues : l'anglais, le français et l'espagnol). Le Partenariat s'efforce aussi d'encourager ses membres à dialoguer et à tisser des relations entre eux ainsi qu'à constituer des communautés virtuelles de praticiens et de chercheurs. Ces services sont fournis au moyen de bases de données en ligne contenant des informations sur les membres et sur les moyens de financement, d'un calendrier des manifestations de la montagne et d'une série de consultations thématiques en ligne organisés par le Secrétariat en étroite collaboration avec le Forum de la montagne.

36. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne a présenté à la quatorzième session de la Commission du développement durable, en application de la résolution 60/198 de l'Assemblée générale, un rapport intitulé « Partenariat de la montagne : activités et réalisations » (E/CN.17/2006/12). Ce rapport recense les progrès accomplis, les résultats obtenus et les problèmes rencontrés depuis la création du Partenariat de la montagne et formule des recommandations tendant à renforcer son impact et son efficacité. En 2007, le Partenariat a commencé à décentraliser certaines de ses fonctions vers des pôles régionaux, afin de mieux répondre aux besoins nouveaux de ses membres, d'optimiser les réseaux existants et de renforcer son action collective ainsi que son influence de par le monde.

B. Éducation

37. L'Université des Nations Unies a lancé une série d'initiatives visant à améliorer les modes de subsistance des communautés humaines et à protéger les écosystèmes de montagne fragiles, en mettant en particulier l'accent sur la gestion durable des terres. En Asie centrale, trois séminaires de formation ont permis de familiariser des experts avec des méthodes participatives d'appréciation du développement durable, et d'évaluation des capacités en matière de politique générale et de cadres institutionnels, ainsi qu'avec l'utilisation et la gestion de bases de données des systèmes d'information géographique. Les spécialistes ainsi formés se sont ensuite servis de ces instruments d'analyse pour mesurer l'ampleur et la gravité de la dégradation des sols sur huit sites pilotes situés dans les montagnes du Pamir-Alai, et pour élaborer, de concert avec les parties locales, nationales et internationales concernées, une stratégie visant à remédier au problème par la voie d'un projet d'une durée de quatre ans intitulé « gestion durable des terres des montagnes du Haut-Pamir et du Pamir-Alai. Ce projet qui devrait démarrer durant le second semestre de 2007, sera en partie financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et par d'autres partenaires nationaux et internationaux.

38. Le Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne (Suisse) abrite le secrétariat du Panorama mondial des approches et techniques de conservation, réseau constitué d'institutions gouvernementales, nationales et internationales ainsi que d'organismes de la société civile, qui vise à faire en sorte que les connaissances et données d'expérience concernant la conservation des sols et les ressources en eau acquises localement, notamment celles qui ont trait aux montagnes, soient diffusées et utilisées dans le monde entier. À la fin de 2006, le Panorama mondial des approches et techniques de conservation a publié une étude mondiale des méthodes de conservation des sols et de l'eau intitulée *Where the land is greener: case studies and analysis of soil and water conservation initiatives*

worldwide, qui contenait également des recommandations pratiques destinées aux décideurs.

C. Les femmes

39. Si les femmes des régions de montagne se heurtent à des problèmes en bonne partie identiques à ceux que rencontrent les femmes des pays en développement, leurs travaux sont rendus encore plus difficiles par l'altitude, les reliefs accidentés et l'isolement. Deux manifestations cruciales, la Conférence mondiale sur le thème « Honneur aux femmes des montagnes » (tenue en 2002) et le Sommet mondial de Bishkek sur les montagnes ont permis de mettre en lumière des inégalités entre les hommes et les femmes et de souligner la détermination de la communauté internationale à réaliser l'égalité des sexes, condition essentielle d'un authentique développement des zones de montagne.

40. La Conférence sur les femmes des montagnes qui s'est tenue à Orem, dans l'Utah (États-Unis d'Amérique), en mars 2007, et a été organisée par l'Utah State University et par l'Utah-Russia Institute, s'est appuyée sur cette dynamique et a mis l'accent sur les mesures pratiques à prendre pour améliorer la situation des femmes des communautés montagnardes du monde entier. La déclaration d'Orem sur les femmes des montagnes insiste notamment sur la nécessité de coopérer avec l'Université Brigham Young à la collecte et à la compilation des données relatives aux femmes des régions de montagne, en développant plus avant la base de données WomanStats ce qui devrait permettre de mieux analyser et de mieux comprendre la situation des femmes des montagnes partout dans le monde et de concevoir des interventions adaptées à leurs besoins spécifiques.

41. Le Centre international pour le développement intégré des montagnes, établi au Népal, défend la cause des femmes des montagnes de la région Hindou-Koush/Himalaya et cherche à influencer sur les stratégies mondiales. Il vise aussi, par le biais de différentes initiatives (ateliers, travaux de recherche, publications, etc.) à influencer et orienter les politiques de la montagne afin de faire en sorte qu'elles répondent mieux aux besoins et préoccupations des femmes et soient axées sur l'inclusion sociale. Le Centre aide aussi certains réseaux régionaux d'associations locales de femmes des montagnes à militer pour les droits de ces femmes et à participer aux prises de décisions.

D. Politiques et lois

42. L'adoption de politiques judicieuses compte pour beaucoup dans le succès et la viabilité du développement des zones montagneuses. Malheureusement, rares sont les pays à s'être dotés de politiques spécifiquement conçues pour les montagnes. Le plus souvent, les gouvernements appliquent des politiques et des lois créées pour les régions de plaines qui ne prennent en compte ni la fragilité des écosystèmes montagneux ni les besoins, intérêts et priorités propres aux populations montagnardes.

43. Le Projet de la FAO pour l'agriculture et le développement rural durables en régions de montagne a pour but de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques visant à assurer une agriculture et un développement durables dans les zones de montagne. Les évaluations entreprises dans six régions

montagneuses (Andes, Carpates, Amérique centrale, région himalayenne du Hindu-Kush, région méditerranéenne et Europe du Sud-Est) ont permis d'analyser les points forts et les faiblesses des politiques de la montagne en vigueur, de recenser les grands principes propres à améliorer trains de mesures et procédures et de mettre au point un guide pratique pour l'évaluation des politiques.

44. La plupart des pays ne se sont pas encore dotés de lois conçues spécifiquement pour les montagnes, préférant régir la question de la protection et du développement des zones montagneuses par le biais de la législation sectorielle en vigueur. L'ouvrage que la FAO a publié en 2006 sous le titre *Les montagnes et le droit : tendances émergentes* examine toutefois le développement progressif d'une législation sur les montagnes dans quelques pays comme l'Algérie, la Bulgarie, la Fédération de Russie (Ossétie du Nord-Alanya), la France, la Géorgie, l'Italie, le Kirghizistan, la Roumanie, la Suisse et l'Ukraine.

E. Risques et dangers

45. Les écosystèmes montagneux et les populations qui y vivent ou en sont proches sont davantage exposés aux dangers naturels – inondations, sécheresses, éruptions volcaniques, ouragans, avalanches, coulées de débris, séismes et glissements de terrain. Ces dernières années, une série d'initiatives internationales ont été prises pour sensibiliser l'opinion à ces risques et en réduire et gérer les effets.

46. Le Consortium international sur les glissements de terrain pilote un programme international pluridisciplinaire sur les glissements de terrain. Appuyé par des organes des Nations Unies, des programmes intergouvernementaux, le Gouvernement japonais et d'autres instances gouvernementales, il encourage la recherche sur les glissements de terrain, œuvre en faveur du renforcement des capacités, intègre géosciences et technologie et coordonne, à l'échelle internationale, les travaux d'experts consacrés à l'évaluation des risques et à l'atténuation des effets. En 2006, il a adopté le Plan d'action de Tokyo relatif au Programme international sur les glissements de terrain, qui prévoit un renforcement des ressources humaines et un financement accru afin d'assurer une évaluation adéquate des dangers ainsi que le repérage des zones à risque.

47. Le séisme qui a ravagé une vaste zone en Inde, en Afghanistan et au Pakistan a fait plus de 80 000 morts et des millions de sans-abri. Le Mountain Institute, le Forum des montagnes et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes ont lancé un appel international conjoint en faveur de victimes du tremblement de terre d'Asie du Sud, qui a permis l'achat et la livraison de tentes équipées pour l'hiver et d'appareils de chauffage.

F. Changements climatiques

48. L'effet des changements climatiques sur des écosystèmes montagneux et des régions de montagne spécifiques reste mal connus et fait l'objet de débats. Il est toutefois indispensable d'étudier et de surveiller l'état des montagnes, sur les plans tant biologique que physique et environnemental si l'on veut mieux comprendre, mieux gérer et atténuer davantage les effets négatifs des changements climatiques. Bon nombre d'organisations du monde entier œuvrent à la réalisation de ces

objectifs, au moyen de campagnes de sensibilisation, de recherches, d'activités éducatives et d'activités éducatives et d'actions sur le terrain.

49. En Amérique du Nord, la Sierra Nevada Alliance s'emploie à promouvoir des mesures d'adaptation aux changements climatiques qui visent à protéger l'environnement et l'économie locale. La documentation qu'elle a publiée sous le titre *Sierra Climate Change Toolkit: Planning ahead to protect Sierra natural resources and communities* présente un éventail de scénarios et recommande l'adoption de mesures précises. Le Mountain Studies Institute, qui a son siège aux États-Unis, s'est joint aux équipes de chercheurs qui, dans le monde entier, ont entrepris d'étudier les effets à long terme des changements climatiques sur les écosystèmes alpins fragiles, en installant un site GLORIA (Global Observation Research Initiative in Alpine Environments) en haute altitude dans les montagnes San Juan du Colorado (États-Unis).

50. En Afrique, les sécheresses et les inondations récentes montrent combien ce continent est vulnérable face aux variations et aux changements de climat. L'Atelier régional sur l'adaptation, organisé à Accra en septembre 2006 à l'intention des pays africains, a permis de mettre en évidence les préoccupations des Africains et d'arrêter un certain nombre de mesures d'adaptation concrètes dans les domaines suivants : agriculture et sécurité alimentaire, ressources en eau et écosystèmes naturels.

51. En Asie, les glaciers de l'Himalaya sont une source d'eau douce pour près d'un tiers de l'humanité. Toutefois, certaines études signalent une récession accélérée de ces glaciers. Le rapport intitulé *The impact of Himalayan Change on Himalayan Glaciers and Glacial Lakes* que le Centre international pour le développement intégré des montagnes a établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) contient des études de cas détaillées sur les effets de l'élévation des températures sur les glaciers et lacs glaciaires, annonce les risques croissants d'inondation dus au débordement des lacs glaciaires et appelle la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de mesures d'atténuation permettant de prévenir les catastrophes.

52. En Europe, le colloque annuel de la Commission internationale pour la protection des environnements alpins (CIPRA), qui s'est tenu à Bad Hingdelang (Allemagne) en mai 2006, a axé ses travaux sur la menace croissante que les catastrophes naturelles font peser sur les régions alpines ainsi que sur l'impact qu'ont les changements climatiques sur le tourisme alpin. Dans sa résolution intitulée « Protection du climat et stratégies d'adaptation au changement climatique », la Commission demande à l'Union européenne, aux organes de la Convention alpine, aux États alpins et aux organisations non gouvernementales d'intensifier leurs efforts de protection du climat et de développer des stratégies durables pour gérer les conséquences toujours plus dommageables du changement climatique.

53. Dans les Alpes suisses, le site Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn (site naturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est réputé pour les informations qu'il contient sur les processus écologiques et biologiques, la formation des montagnes et des glaciers et les changements climatiques en cours. Le Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne (Suisse) dirige le Centre de gestion du

site, lequel cherche à mettre au point un concept de recherche et de surveillance à long terme.

54. La « conservation par connectivité » est une méthode viable de gestion et d'atténuation des effets des changements climatiques dans les régions de montagnes. Elle consiste à créer des systèmes de zones protégées centrales reliées entre elles et protégées par des dispositifs fonctionnels qui protègent le fonctionnement des écosystèmes et permettent aux espèces animales et aux populations de survivre, de se déplacer et de s'adapter. Dans la Déclaration de Papallacta qui a été adoptée lors de l'atelier de l'Union mondiale pour la nature (UICN)/Commission mondiale pour les aires protégées qui s'est tenu à Termas de Papallacta (Équateur) en novembre 2006, les participants se sont engagés à travailler avec toutes les parties prenantes à la conservation par la connectivité dans et autour des régions de montagne du monde.

G. Recherches sur les changements mondiaux

55. La recherche sur les changements mondiaux porte non seulement sur les changements climatiques mais aussi sur des phénomènes comme la croissance démographique et les transformations économiques qui influent sur les changements touchant les populations montagnardes et les écosystèmes de montagne. Ces dernières années, d'importantes mesures ont été prises pour améliorer notre compréhension et notre connaissance des causes et conséquences des changements qui se produisent à l'échelle mondiale et susciter des efforts collectifs qui permettent de s'attaquer aux problèmes à tous les niveaux.

56. L'Initiative de recherche sur la montagne a pour objet de promouvoir et de coordonner la recherche sur les changements climatiques mondiaux dans les régions de montagne. Cette initiative comprend la réalisation d'un programme scientifique qui vise à déceler les signes de changements environnementaux d'ampleur mondiale dans les écosystèmes de montagne et à déterminer les effets de ces changements sur les zones de montagne et les plaines qui sont tributaires des ressources de ces écosystèmes, et apporte des informations utiles à la gestion durable des sols, de l'eau et des ressources des montagnes, à l'échelle tant locale que régionale. L'Initiative de recherche sur la montagne a permis d'organiser, en octobre 2005, une conférence internationale ouverte sur les sciences à Perth, en Écosse (Royaume-Uni), activité finale du projet sur les changements mondiaux dans les régions montagneuses financé par l'Union européenne qui a donné lieu à des échanges de résultats entre scientifiques des pays industrialisés et des pays en développement ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre pour la recherche à long terme dénommé Stratégie de recherche GLOCHAMORE (Global Change in Mountain Regions).

57. L'Initiative de recherche sur la montagne prête son appui aux réseaux régionaux qui mettent en œuvre la Stratégie de recherche GLOCHAMORE. En Amérique latine, elle a coparrainé la Conférence internationale sur les changements climatiques tenue à Mendoza (Argentine) en avril 2006 et intitulé « Changement climatique – organiser la recherche scientifique pour la cordillère américaine », qui a fait le bilan des recherches en cours, recensé les lacunes scientifiques et les besoins à satisfaire pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques le long de la cordillère américaine et créé le réseau American Cordillera Transect for Global Change Research, constitué de scientifiques qui se consacrent à la coopération et à

l'optimisation de la science en procédant à des échanges de données et de connaissances. En Afrique, l'Initiative et ses partenaires ont jeté les fondements d'un réseau de recherche sur les changements mondiaux au bénéfice des montagnes africaines, lors d'un atelier sur le même thème qui a eu lieu à Kampala en juillet 2007. En Europe, l'Initiative et quelques-uns de ses partenaires ont fait pression avec succès pour obtenir l'inclusion de la question des montagnes dans l'appel de l'Union européenne en faveur du septième programme cadre pour la recherche et le développement technologique – qui est le principal instrument de financement de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

H. Autres domaines de recherche

58. Créé en 2005, le Réseau de recherche MIREN (Mountain Invasion Research Network), regroupe, à l'échelle mondiale, des études, travaux de surveillance et recherches expérimentales consacrés aux plantes invasives des régions de montagne. Les chercheurs, gestionnaires et professionnels de ce réseau ont défini une approche multidimensionnelle pour faciliter la compréhension du phénomène de l'invasion croissante des écosystèmes de montagne par des plantes exogènes, de faciliter la communication et l'échange des connaissances scientifiques et d'offrir des directives pratiques pour l'action à mener contre ce problème urgent. Le réseau collabore avec les chercheurs qui, de par le monde, étudient les montagnes, et envisage d'intensifier sa collaboration avec les initiatives de recherche.

59. Dans l'Himalaya, le Comité Ev-K²-CNR, qui relève du Conseil national de la recherche italien (CNR), assure la supervision du projet Ev-K²-CNR, l'un des principaux éléments internationaux de la recherche scientifique en altitude et en zones lointaines. La station ABC-Pyramid (Athmospheric Brown Clouds) que le Comité a installée au pied du versant népalais de l'Everest est la plus haute station de surveillance de la pollution atmosphérique du monde. Elle analyse en détail la composition de l'atmosphère en haute altitude et étudie la circulation des polluants et des aérosols, l'impact de ces éléments sur les variations du cycle des moussons, les pressions qui s'exercent sur l'eau atmosphérique et la balance énergétique.

I. Biodiversité

60. Le programme de travail sur la biodiversité des montagnes se rapportant à la Convention sur la diversité biologique, qui a été adopté à la septième Conférence des Parties à la Convention, en 2004, vise à instituer « la coopération régionale et transfrontière, par le truchement d'accords mutuels de coopération » (voir décision VII/27, annexe). En outre, il recommande de renforcer la collaboration avec le Partenariat de la montagne et avec les conventions régionales sur les montagnes en vue d'assurer la conservation, l'utilisation durable et la répartition juste et équitable des bienfaits. Depuis, un nombre croissant d'activités coopératives pour la biodiversité intéressant la Convention ont été menées dans le cadre du Partenariat sur les montagnes; elles concernent les Andes, les Carpates, les Balkans, le Caucase, les Alpes européennes et l'ensemble Hindou-Koush/Himalaya.

61. Au nombre de ces activités, on trouve l'atelier sur le programme de jumelage du Parc national de Gran Paradiso et du Parc national de Sagarmantha, organisé à Cogne (Italie), en octobre 2006, par des membres du Partenariat sur les montagnes

comme l'Académie européenne, le Centre international pour le développement intégré des montagnes et le PNUE. Lors de cet atelier, des représentants du Parc de Gran Paradiso, le plus ancien parc national d'Italie, ont créé un partenariat avec le parc national de Sagarmatha au Népal, afin d'étudier les possibilités de coopération technique et d'échange de formation professionnelle et de connaissances scientifiques. La Déclaration de Cogne, adoptée à cette occasion, définit des secteurs de coopération et indique que le programme de jumelage sera développé plus avant dans le cadre du Partenariat de la montagne. Cet accord historique conclu entre les parcs de montagne italien et népalais servira probablement d'instrument modèle pour la gestion de la diversité biologique, aussi bien dans leurs régions respectives qu'au-delà.

62. L'Évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes effectuée par DIVERSITAS, un programme international des sciences de la biodiversité, apporte des éléments utiles aux politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les régions montagneuses et a coordonné la rédaction du chapitre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, réalisée par l'ONU en 2005, consacré aux écosystèmes de montagne. En outre, le programme soutient l'action menée à l'échelle mondiale en vue de tirer parti des bases de données d'archives géoréférencées sur les espèces de montagne, de créer de nouvelles bases de données sur la biodiversité et de les relier entre elles ainsi qu'à des bases de données géophysiques. Il coordonne aussi un réseau mondial d'expériences menées sur le terrain portant sur l'utilisation des sols et la diversité biologique dans les zones de montagne escarpées. Des projets sont déjà en cours dans l'Altiplano bolivien, le Caucase central (Géorgie), les Alpes européennes (Autriche, France et Suisse) et l'Himalaya (Chine).

J. Gestion des bassins versants

63. La lutte contre la dégradation des bassins versants et les effets négatifs des changements socioéconomiques sur les écosystèmes de montagne est l'un des principaux défis à relever pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des initiatives récentes permettent d'améliorer la compréhension de la gestion des bassins versants et les méthodes dont elle relève.

64. Pendant la période allant de 2002 à 2003, la FAO et ses partenaires ont entrepris une évaluation à grande échelle et un examen global de l'état actuel et des tendances futures de la gestion intégrée et participative des bassins versants. Des experts provenant de quatre continents ont participé à l'évaluation lors d'ateliers régionaux organisés en France, au Kenya, au Népal et au Pérou et d'une conférence internationale qui a eu lieu en Italie. En 2006 la FAO et des institutions coopérantes ont diffusé largement des résultats ainsi qu'un ouvrage de référence sur la prochaine génération de programmes et projets d'aménagement des bassins versants (*The new generation of watershed management programmes and projects*), qui présente un résumé critique de l'état actuel des méthodes de gestion des bassins versants et propose une nouvelle approche fondée sur le principe d'une gestion souple, concertée et axée sur les résultats.

65. La nouvelle approche de la gestion des bassins versants est actuellement testée et appliquée dans le cadre de plusieurs programmes menés sur le terrain avec l'appui de la FAO, dont un important projet de reconstruction post-sismique exécuté

dans les zones montagneuses du Pakistan, un programme de la Banque mondiale pour l'amélioration de la gestion des bassins versants au Tadjikistan et un programme pour la gestion intégrée des hauts plateaux du Fouta Djallo (Afrique de l'Ouest), qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La Commission du Mékong et les gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne, du Lesotho et de l'Éthiopie se sont dits disposés à adopter cette approche.

66. En outre, plusieurs initiatives s'inscrivant dans le cadre de l'action mondiale en faveur d'une révision des méthodes de gestion des bassins versants axées sur la mise en valeur durable des montagnes, ont été prises récemment dans différentes régions du monde. Au nombre de ces initiatives, on citera l'adoption, par le Réseau international des organisations de bassins, d'une directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau; la tenue, en 2006, de la vingt-cinquième session du Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur la gestion des bassins versants de montagne; la conférence électronique tenue par le Réseau latino-américain de coopération technique pour l'aménagement des bassins versants et la création par la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord d'un groupe de travail sur les bassins versants de montagne.

V. Initiatives régionales et interrégionales

67. Les chaînes montagneuses s'étendent souvent sur plusieurs pays. Or, comme il a été souligné tout au long de l'Année internationale de la montagne et depuis, les législations nationales limitent ou entravent bien souvent la coopération régionale et sous-régionale dont elles font l'objet. L'adoption de dispositions juridiques novatrices est nécessaire à une bonne gestion des zones montagneuses s'étendant sur deux pays ou davantage. Dans son rapport sur l'Année internationale de la montagne, 2002 (A/58/134), le Secrétaire général a recommandé de renforcer les initiatives de coopération régionale et transfrontalière commencées avant 2002 et d'appuyer les stratégies transfrontalières de développement durable des chaînes montagneuses et d'échange d'informations. Ces efforts se poursuivent à travers le monde.

68. La Convention alpine est un traité de droit international entre l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Principauté du Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la Slovénie, la Suisse et la Communauté européenne. La Convention alpine et les protocoles y afférents constituent le principal mécanisme de sauvegarde des Alpes européennes et de coopération internationale en la matière. La brochure intitulée *Partenariats internationaux de montagne*, élaborée par l'Autriche alors qu'elle assurait récemment la présidence de la Convention alpine, offre un aperçu des activités de collaboration que les pays parties à la Convention mènent actuellement dans les Carpates, dans le Caucase et en Asie centrale (Tien Shan, Pamir).

69. Huit partenaires de six pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie et Suisse) participent au projet DIAMONT (Data Infrastructure for the Alps: Mountain Oriented Network Technology). Ce projet, appuyé par l'Union européenne, vise à dégager une idée commune du développement durable en milieu alpin. Il comprend l'examen des prévisions des spécialistes sur le plan du développement régional et des besoins des populations alpines et la diffusion de connaissances et de données concernant le milieu physique, économique, social et naturel des Alpes. On espère que le projet, qui prendra fin en 2008, débouchera sur

la mise au point de méthodes pouvant être adaptées à d'autres zones et régions montagneuses en Europe.

70. La région des Carpates, qui couvre la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, la Slovaquie et l'Ukraine, outre le fait qu'elle constitue l'une des plus vastes chaînes montagneuses d'Europe, abrite l'une des plus grandes réserves de forêt sauvage et se caractérise par une diversité biologique exceptionnelle. La Convention des Carpates, traité international visant à préserver la faune et la flore sauvages, les paysages et le patrimoine culturel des Carpates, est entrée en vigueur le 4 janvier 2006. Elle fournit un cadre de coopération et de coordination multisectorielle, les fondements de stratégies conjointes de développement durable et un cadre de dialogue entre toutes les parties prenantes.

71. Il est important de noter que la Convention des Carpates offre également un cadre à plusieurs autres partenariats dans la région, notamment le Carpathian Network of Protected Areas (réseau des espaces protégés des Carpates), le Carpathian Environmental Outlook (perspectives en matière d'environnement dans les Carpates), le projet Carpates du programme CADSES (espace de l'Europe centrale, adriatique, danubienne et du Sud-Est), qui compte 19 partenaires publics et privés issus de huit pays, et au lancement d'une initiative de recherche dans les Carpates.

72. La première réunion de la Conférence des parties à la Convention des Carpates, tenue à Kiev en décembre 2006 et organisée par le bureau du PNUE à Vienne, qui fait office de secrétariat par intérim de la Convention sur les Carpates, a adopté le règlement intérieur et les règles de gestion financière de la Convention, ainsi que les modalités de coopération avec d'autres conventions et organes internationaux. En particulier, la réunion a marqué le renforcement de la coopération entre les Alpes et les Carpates, avec la signature d'un mémorandum d'accord par les États assurant le secrétariat et la présidence des conventions et organes correspondants. L'aménagement du territoire, le contrôle de la pollution atmosphérique, la gestion des déchets, le patrimoine culturel et les connaissances traditionnelles sont au nombre des domaines de collaboration retenus.

73. Le modèle de coopération régionale mis au point dans les Carpates est riche de précieux enseignements pour les autres régions de montagne du monde. Le PNUE, qui a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la Convention des Carpates, a reçu des demandes émanant des régions montagneuses des Balkans et du Caucase afin qu'il soutienne des initiatives, des mécanismes de collaboration et des projets de coopération inspirés de son travail dans les Carpates. Par exemple, la première réunion intergouvernementale pour l'établissement d'un cadre juridique de protection et de mise en valeur durable des régions montagneuses de l'Europe du Sud-Est (« SEE (Balkan) Mountain Convention Process »), tenue en novembre 2006 à Bolzano, en Italie, et organisée par le PNUE et le Ministère italien de l'environnement et du territoire, a permis d'établir deux textes, la « South Eastern Europe Statement » et les « Caucasus Outcomes ». On y souligne l'engagement commun des participants à renforcer la coopération régionale dans ces zones de montagne et à faire avancer les initiatives lancées dans le cadre du Partenariat de la montagne.

74. Le développement durable en région montagneuse n'est pas sans difficultés et pâtit notamment de l'impuissance des autorités et populations locales. La mise en

œuvre au niveau local d'Action 21, programme lancé à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, tient compte du fait que les administrations locales et les populations qu'elles représentent se trouvent dans une position idéale pour parvenir à un développement écologiquement viable en faisant la synthèse des objectifs écologiques, sociaux et économiques à l'échelle locale. Des initiatives sont en cours en Asie centrale afin de se pencher sur ces questions et de confronter les expériences à l'extérieur de la région. Les participants à la réunion sur le rôle de la gouvernance locale dans le développement durable, tenue à Bichkek en novembre 2005 sous l'égide de l'Alliance des communautés montagnardes d'Asie centrale et du Partenariat des montagnes d'Asie centrale, ont encouragé la coopération et l'échange de données d'expérience en matière de gouvernance locale entre les populations et les institutions des régions montagneuses d'Asie centrale, des Alpes, du Caucase, des Carpates et de l'Altaï et ont adopté la Résolution de Bichkek à cette fin. En outre, le Centre régional pour l'environnement du Caucase a élaboré des projets pilotes aux fins de la mise en valeur durable des régions montagneuses du Caucase dans le cadre des initiatives locales engagées au titre d'Action 21. En août 2006, les représentants de villages de montagne en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Fédération de Russie se sont rencontrés dans le village de montagne de Chiora, en Géorgie, et ont créé un réseau transfrontalier de villages du Caucase.

75. L'Association européenne pour les zones de montagne (Euromontana) œuvre en faveur de la poursuite d'activités durables et viables dans les massifs européens en les mettant en avant et en les récompensant pour les bienfaits qu'elles apportent à la société. Sa Charte européenne des produits agroalimentaires de montagne de qualité, établie dans le cadre d'un projet de recherche de l'Union européenne, a été lancée officiellement au Parlement européen, à Bruxelles, en décembre 2005. La Charte a pour objectif de décrire, protéger et promouvoir les produits agroalimentaires de montagne de qualité et de contribuer ainsi à la mise en valeur durable des régions montagneuses d'Europe. En août 2007, la Charte comptait 66 signataires, représentant 11 pays, dont des gouvernements et des coopératives locales.

76. Les Apennins, en Italie, ont été dotés d'un nouvel instrument de protection et de gestion, la Convention des Apennins (Convenzione degli Appennini). La Convention, la première au monde à se pencher pleinement sur le rôle des zones protégées, a pour objectif de protéger la diversité biologique, encourager la mobilité, promouvoir le tourisme et concilier les besoins énergétiques et le respect de l'environnement. L'Unione Nazionale Comuni Comunità Enti Montani, association italienne représentant les intérêts des populations, territoires et organismes montagnards, est à l'origine de la Convention.

77. Le projet intitulé « Institutional Consolidation for the Coordinated and the Integrated Monitoring of Natural Resources towards Sustainable Development and Environmental Conservation in the Hindu-Kush-Karakoram-Himalaya Mountain Complex » est une initiative régionale visant à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour planifier et gérer de manière globale les systèmes sociaux et écologiques aux niveaux local, national et régional dans la région des massifs de l'Hindu Kush, du Karakoram et de l'Himalaya. Le projet, appuyé par la Direction générale de la coopération pour le développement de l'Italie, est mis en œuvre par l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et est axé principalement sur trois zones

protégées : le parc national du Sagarmatha (Everest) au Népal, le parc national de Karakoram central au Pakistan et la réserve naturelle du Qomolongma dans la région autonome chinoise du Tibet.

VI. Communications et établissement de liens de coopération

78. L'Assemblée générale a déclaré qu'à partir de 2003, le 11 décembre serait la Journée internationale de la montagne et a chargé la FAO de la coordination des cérémonies organisées à travers le monde. Cette journée spéciale est l'occasion d'attirer l'attention d'un large public (population, gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales, organismes des Nations Unies, secteur privé et médias) sur l'importance des écosystèmes montagneux à l'échelle mondiale et de promouvoir l'adoption, à tous les niveaux, de mesures propres à entraîner des avancées concrètes dans les montagnes et les hauts plateaux du monde entier.

79. Chaque année, la Journée internationale de la montagne est consacrée à un thème particulier représentatif des problèmes et du potentiel des montagnards et des milieux montagneux. Le thème retenu en 2005, à savoir « Le tourisme durable pour réduire la pauvreté dans les zones de montagne », insistait sur le fait que l'un des principaux enjeux consistait à mettre le tourisme de montagne au service des montagnards et de leur environnement, tout en satisfaisant les attentes des touristes. En 2006, la Journée a porté sur la nécessité de gérer la biodiversité en montagne de manière viable (« Gérer la biodiversité en montagne pour une vie meilleure ») et un appel a été lancé pour que des partenariats soient créés à tous les échelons en vue de promouvoir une gestion de la diversité biologique qui réduise la pauvreté, améliore les moyens de subsistance et protège les milieux montagneux. En 2007, le thème de la Journée internationale de la montagne sera consacré aux montagnes face aux changements climatiques.

80. La célébration de la Journée internationale de la montagne se fait avant tout au niveau des pays et donne lieu à de nombreuses activités pédagogiques, de sensibilisation et de médiatisation. En tant que chef de file désigné par l'ONU pour coordonner les manifestations organisées à cette occasion, la FAO établit des documents d'information qui mettent en lumière les thèmes choisis, suggèrent des moyens de célébrer la Journée et facilitent les activités sur le terrain. Ces documents sont présentés sur des CD-ROM trilingues (anglais, français et espagnol) qui sont diffusés auprès des principaux partenaires et disponibles sur un site Web spécial.

81. Le Forum de la montagne est le seul réseau électronique consacré exclusivement aux montagnes. Ses membres (particuliers, professionnels et organisations de plus de 130 pays) assurent la promotion de la mise en valeur durable des montagnes par l'échange d'informations et des activités de sensibilisation, et jouent un rôle crucial dans les efforts collectifs tendant à rassembler les parties prenantes des régions montagneuses et à s'assurer que les questions relatives à la montagne figurent au premier plan des préoccupations politiques. Le Forum propose des services et des produits tels que des fiches sur ses membres, des groupes de discussion par courrier électronique thématiques et régionaux, un calendrier des manifestations, une bibliothèque en ligne et un bulletin d'information. Pendant la période 2005-2007, le secrétariat mondial du Forum de la

montagne et ses antennes régionales ont coordonné une série de consultations par voie électronique, organisées à la demande du Partenariat de la montagne, sur la protection de la diversité biologique dans l'Hindu-Kush et l'Himalaya, la coopération régionale en matière d'exploitation de la biodiversité entre les Andes et l'Himalaya, et l'agriculture et le développement rural durables en zone montagneuse.

82. On a créé un réseau d'information, l'African Conservation Network, qui utilise les technologies de l'information et des communications pour préserver le patrimoine naturel de l'Afrique en appuyant et en mettant en relation les initiatives de préservation à travers le continent et en renforçant les capacités locales dans le domaine de la préservation des ressources naturelles. Fruit d'un partenariat entre l'African Conservation Foundation et ses organisations partenaires au Cameroun, au Kenya, en Somalie et en Zambie, le réseau propose une méthode qui permet de créer des systèmes d'information sur l'environnement fondés sur le Web ailleurs dans le monde, avec de faibles coûts de mise en place et de maintenance.

83. Chaque année, les peuples montagnards sont déplacés par des projets de grande envergure : construction de routes ou de barrages, exploitations minières, etc. L'ouvrage intitulé *Mountains and Highlands – Tales of Resettlement* rassemble les témoignages de personnes déplacées en Afrique (Botswana, Kenya, Lesotho, Namibie, Zambie et Zimbabwe) et en Asie (Inde et Pakistan). Ce recueil fait partie de la série Oral Testimony de l'éditeur Panos London, qui tente d'expliquer le mécanisme de la réinstallation et ses conséquences au moyen de récits écrits par les protagonistes eux-mêmes, qui sont les premiers touchés par les réinstallations forcées mais les moins aptes à peser sur la formulation des politiques.

84. La revue *Mountain Research and Development* est la seule revue internationale traitant des recherches menées dans les zones de montagne du monde entier, notamment en matière de développement, dont les articles sont examinés par des pairs avant publication. Au cours de la période 2005-2007, les auteurs ont présenté des articles de pointe sur des questions fondamentales telles que la pauvreté, la diversité biologique, la diversité culturelle, les changements climatiques, l'énergie et les migrations en milieu montagneux. La revue joue également un rôle important en ce qu'elle permet aux auteurs du Sud de se faire entendre et de consulter, publier et examiner des travaux de recherche. La moitié des articles environ provient aujourd'hui de cette partie du monde.

VII. Financement et mécanismes financiers

85. Le financement réservé à la mise en valeur des montagnes reste insuffisant, malgré la prise de conscience croissante de l'importance des montagnes et l'incidence toujours élevée de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations montagnardes, en particulier dans les pays en développement. Les sources et stratégies de financement classiques jouent un rôle important mais ne tiennent pas compte des particularités des montagnes et des populations qui y habitent. Les mécanismes de financement novateurs, tels que la conversion de dettes en investissements écologiques, la rémunération des services environnementaux et les possibilités de microfinancement, présentent un potentiel indéniable.

86. Le projet de protection des montagnes au Pakistan (« Mountain Areas Conservancy Project »), financé au titre du Programme opérationnel sur les écosystèmes montagneux du FEM, en est à sa sixième et dernière année d'activité. Ce projet à dimension locale a pour objectif de protéger le riche patrimoine biologique de sept zones protégées dans les chaînes du Karakoram, de l'Himalaya occidental et du Hindu-Kush au nord du Pakistan et a produit une évolution notable des comportements et habitudes de la population.

87. Selon des études récentes, les changements climatiques seront encore plus prononcés dans les chaînes montagneuses de haute altitude. En 2007, le FEM a approuvé une subvention de 9,9 millions de dollars destinée à deux projets d'adaptation au climat visant à aider des communautés montagnardes en Équateur et au Pérou à lutter contre les problèmes liés au recul des glaciers dans les Andes tropicales et à améliorer la gestion de l'eau en Équateur. Les enseignements tirés de ces projets aideront à créer une somme de connaissances dont s'inspireront de futurs projets d'adaptation dans les pays en développement.

88. En 2006, le Gouvernement jamaïcain a fait la preuve de son attachement aux réserves forestières et aux parcs nationaux de l'île en lançant un Fonds de conservation des forêts, doté de plusieurs millions de dollars. Les activités engagées au moyen de ce fonds seront axées sur la réserve forestière de Cockpit Country, la réserve forestière et le parc national de Blue and John Crow Mountains, les sections intérieures de la zone protégée de Negril, les zones boisées des montagnes Dolphin Head et les bassins hydrographiques de Rio Minho, Rio Cobre et Black River. Le Fonds a été créé à la suite d'un accord de conversion de dettes en investissements écologiques entre The Nature Conservancy et les Gouvernements jamaïcain et américain et entraînera l'annulation d'une partie de la dette de la Jamaïque envers les États-Unis, à hauteur de 16,5 millions de dollars.

89. Depuis quelques années, la rémunération des services environnementaux, à savoir l'indemnisation des usagers locaux pour les activités à caractère écologique qu'ils mènent sur leurs terres, est de plus en plus employée pour gérer la diversité biologique des montagnes. Par exemple, le projet intitulé « Regional Integrated Silvopastoral Approaches to Ecosystem Management Project », lancé par des organisations non gouvernementales locales et financé par le FEM, a recours à la rémunération des services environnementaux pour encourager les pratiques sylvopastorales dans les pâturages dégradés des montagnes en Colombie, au Costa Rica et au Nicaragua. Les exploitants participants reçoivent des versements annuels directs en contrepartie des services environnementaux qu'ils offrent. Au vu des premiers résultats, la rémunération des services environnementaux a induit des évolutions positives, telles que l'amélioration de la qualité de l'eau et une plus grande diversité parmi les espèces d'oiseaux et de fourmis.

90. L'agence de financement Aga Khan Agency for Microfinance lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique dans les communautés montagnardes par l'intermédiaire de ses banques de microfinancement (First MicroFinanceBanks) en Afghanistan, au Pakistan et au Tadjikistan, ainsi que dans un nombre croissant d'autres pays. Ces banques, soumises au contrôle de la banque centrale du pays où elles sont installées, offrent leurs services aux pauvres et à leurs petites et microentreprises. Elles proposent notamment des services de crédit, d'épargne, de paiement, de transfert de fonds, de microprêt et de microassurance.

91. Le secrétariat du Partenariat de la montagne fournit régulièrement des informations sur l'ensemble des fonds disponibles pour les activités liées à la montagne. Sa base de données sur le financement, consultable sur le site Web du Partenariat, regroupe des informations concernant les domaines du développement des zones montagneuses, par thème et par région, qui bénéficient de l'appui des institutions financières, des fondations, des banques multilatérales de développement et des organismes donateurs à travers le monde. La base de données est complétée par des ressources et des outils en ligne qui offrent des pistes, des conseils pratiques et des directives en matière de financement et de rédaction de propositions de projets.

VIII. Recommandations

92. **Des progrès notables ont été faits ces dernières années à travers le monde sur la voie d'une mise en valeur durable des montagnes, depuis une plus grande prise de conscience de l'importance qu'elles présentent à l'échelle mondiale jusqu'au renforcement et à la mise en place de mécanismes institutionnels aux niveaux national, régional et international, en passant par la multiplication des initiatives de collaboration menées par la communauté internationale pour aborder les questions relatives aux montagnes. Il reste néanmoins beaucoup à faire, en particulier pour planifier, exécuter et évaluer les programmes axés sur les communautés montagnardes. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour assurer une parfaite conformité avec les dispositions du chapitre 13 d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et avec les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Assemblée générale jugera peut-être utile de réaffirmer certaines des mesures que les gouvernements pourraient envisager, par exemple :**

a) **Encourager le maintien des comités nationaux ou des arrangements, organes et mécanismes institutionnels analogues existants ou la mise en place de nouveaux arrangements afin de renforcer la coordination et la collaboration intersectorielles pour la mise en valeur durable des zones de montagne;**

b) **Aider les pays en développement et les pays en transition à formuler et appliquer des stratégies et programmes nationaux pour la mise en valeur durable des montagnes par des canaux de coopération bilatérale, multilatérale et Sud-Sud, ainsi que qu'au moyen d'arrangements novateurs tels que la coopération décentralisée;**

c) **Encourager la société civile et le secteur privé à participer davantage à l'élaboration et à l'exécution de programmes, de projets et d'activités liés à la mise en valeur durable des montagnes;**

d) **Soutenir les efforts de collaboration du Partenariat de la montagne et encourager la participation des instances compétentes issues des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé aux niveaux national et régional au développement de cette alliance volontaire;**

e) **Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes de communication pour la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux, afin de tirer parti de la prise de conscience, de l'élan et des réseaux**

suscités par l'Année internationale de la montagne et des possibilités offertes chaque année par la Journée internationale de la montagne le 11 décembre;

f) Appuyer les programmes d'enseignement, de vulgarisation et de renforcement des capacités, en particulier parmi les communautés montagnardes locales, pour encourager la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux;

g) Faire mieux percevoir l'importance des effets des changements climatiques dans les zones montagneuses, ainsi que les risques encourus, et mettre au point des mesures, des stratégies et des politiques d'adaptation afin d'atténuer ces effets et d'y faire face;

h) Promouvoir le renforcement du rôle des montagnardes dans les mécanismes de décision qui touchent leur communauté, leur culture, leurs moyens de subsistance et leur environnement;

i) Œuvrer en faveur d'un accroissement des investissements et des crédits pour le développement durable des régions montagneuses aux échelons mondial, régional, national et local, notamment au moyen de mécanismes et de modes de financement novateurs, tels que la conversion de dettes en investissements écologiques, la rémunération des services environnementaux et les possibilités de microfinancement;

j) Veiller à ce que les cultures, traditions et connaissances autochtones soient prises en considération dans la politique et dans la planification du développement des régions montagneuses et, en particulier, à ce que les populations autochtones soient directement associées aux décisions et aux initiatives qui touchent leur vie quotidienne;

k) Promouvoir des initiatives de coopération transfrontière intégrée ainsi que des stratégies et politiques pour des activités viables dans les chaînes de montagnes au moyen d'arrangements mutuellement convenus par les pays intéressés, et par le biais d'une coopération au sein des régions montagneuses et entre celles-ci et les conventions régionales et sous-régionales qui les concernent;

l) Appuyer les efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national pour que les considérations relatives à la gestion, y compris la régulation de la diversité biologique des montagnes et la préservation des bassins hydrographiques, soient effectivement intégrées dans les grandes orientations fixées pour le développement durable des régions montagneuses.